L'HISTOIRE SE RÉPÈTE

À NOUS DE L'ÉCRIRE AUTREMENT CHANGEONS LE COURS DE CELLE-CI

Nous aussi, on a honte. Alors que la jeunesse mérite des réponses concrètes et des moyens, le discours de E. Macron c'est l'assurance de l'impunité pour la brutalité policière. Quelques jours avant le 17 octobre 1961, le préfet Papon avait exhorté ses policiers en ces termes : « *Pour un coup reçu, nous en porterons dix* ». Les policiers avaient très bien compris et tout le monde connaît la suite.

Le dimanche soir, E. Macron a dit à la télévision : « *Ceux qui ont détruit doivent payer* », « *Ceux qui ont cherché à faire tomber la République auront à en répondre* », « *Nos juges rendent la justice en votre nom et ils savent ce que vous attendez* ». Les policiers savent qu'ils seront couverts et que la justice saura prendre les bonnes décisions, fortement incitée à le faire à grands coups de circulaires.

Des lycéen·nes en colère, des profs solidaires de leurs élèves, des étudiant·es qui entrent dans la lutte, des travailleur·euse·s du public et du privé qui les rejoignent...

En quelques semaines, le mouvement de blocus, parti des lycées laissés pour compte d'outre-mer et de la banlieue parisienne, s'est propagé dans toute la France.

Nous saluons le courage et la détermination de ce mouvement déjà historique : d'abord par son intensité et par sa diffusion (de nombreuses petites villes sont mobilisées) mais aussi par la détermination et la force dont il a su faire preuve malgré la répression policière et judiciaire à laquelle il a fait face (des milliers d'enfants gardés à vue, des milliers d'enfants déférés, plus de 200 enfants blessés, deux adolescent.e.s éborgné.e.s, un adolescent édenté, deux adolescent.e.s dont la main a été arrachée, des violences sexistes et sexuelles).

Dans une démocratique qui fonctionne, quel genre de gouvernement peut sans complexe et avec fierté assumer politiquement 7 950 gardes à vue, dont 85% pour des enfants, ordonnées en moins de deux semaines ?

Force est de constater que, pourtant protégé par la Constitution et le droit européen, l'expression collective est devenue un délit réprimé sans honte par un pouvoir à court de souffle et d'arguments…

La jeunesse veut étudier dignement et les travailleurs veulent les moyens de vivre dignement ! Cette exigence traverse les mobilisations. Cette volonté, est également exprimée par les fonctionnaires qui refusent la pénurie organisée dans les services publics, veulent pouvoir exercer leur profession dignement et n'acceptent pas la solde organisée sur leur pouvoir d'achat, la valeur du point d'indice ayant perdu près de 32% depuis 2000.

Cour d'appel – 34 quai des orfèvres – Esc. F – 1er étage/Entresol n°1 75055 PARIS CEDEX 1
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04
Courriel : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : https://cgt-justice.fr

Après le classement sans suite des pétitions massives contre les lois Duplomb 1 et 2, contre la loi « *permis de tuer* », les grèves perdues contre la réforme des retraites, les multiples usages de l'article 49.3, la répression des gilets jaunes et des banlieues et les faillites de la démocratie pendant la crise sanitaire, écoutons les différentes formes de ce mouvement qui comme ces précédentes mobilisations, fait face au mépris des institutions et à un véritable déni de démocratie.

Les blocages et les occupations des établissements scolaires, des lieux d'intérêt ou d'activité économique sont aussi l'expression d'une révolte profonde, d'un rejet d'un système qui promet un avenir mais ne donne rien et au contraire, les prive de tout. A celles et ceux qui disent qu'il y a d'autres moyens pour se faire entendre, nous répondons que **oui**, **un moyen existe**, le seul qu'il nous reste et dont nous n'avons que trop peu conscience : **la grève générale !**

Face au gouvernement qui mise sur l'épuisement, la CGT des chancelleries & services judiciaires appelle à inscrire les mobilisations dans la durée par un « *feu roulant* » d'initiatives, continuer sans répit et sans temps mort, accélérer la cadence malgré l'intensification de la répression.

Pour les salaires, les droits, les emplois et les services publics, amplifions le mouvement et imposons un autre budget !

Défendre la jeunesse, c'est défendre l'avenir des services publics et les libertés de toutes et tous. Face à la volonté de l'État de nous faire taire et de nous dissuader, par la peur, d'occuper la rue et de réclamer notre dû, il faut que les luttes convergent et que toutes les colères s'expriment pour être entendues. C'est la seule solution pour construire un rapport de force gagnant sur tous les fronts face au gouvernement.

Dans la fonction publique, nos revendications sont claires :

- revalorisation immédiate du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- refonte des grilles reconnaissant les qualifications, garantissant de véritables déroulements de carrière et revalorisant les métiers à prédominance féminine ;
- abrogation du jour de carence et retour au plein traitement en congé de maladie ordinaire ;
- arrêt des suppressions d'emplois et des recrutements à la hauteur des besoins ;
- des moyens pour améliorer les conditions de travail et assurer un service public de qualité, accessible à toutes et tous.

L'argent pour financer ces revendications légitimes ? Nous savons tous où le **reprendre** !

Ces actions, trop longtemps ignorées, doivent être mise en oeuvre en urgence :

- répondre à l'ensemble des revendications de la jeunesse ;
- augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux ;
- rétablir l'ISF et mettre en place la taxe « Zucman » sur les hauts patrimoines ;
- lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- mettre à contribution les profiteurs de crise.

La CGT des CGT des chancelleries & services judiciaires, présente dans les cortèges du samedi 24 octobre, appelle à poursuivre notre engagement avec la jeunesse et à préparer les prochaines étapes de la mobilisation en participant à la journée du 31 octobre puis à la grande journée de grève et de manifestations intersyndicale et interprofessionnelle du jeudi 5 novembre.